



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 6 mai 2002**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 25 Avril 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 7 Mai 2002

**Avenant n°2 à la convention passée entre la Ville de Niort et le  
collège Jean Zay pour l'utilisation du gymnase par les associations  
sportives niortaises**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme  
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M.  
Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard  
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,  
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline  
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth  
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE  
FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

DELIBERATION D20020124

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mai 2002**

**Vie Associative/Jumelages**

**Avenant n°2 à la convention passée entre la Ville de Niort et le  
collège Jean Zay pour l'utilisation du gymnase par les  
associations sportives niortaises**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La convention passée avec le Collège Jean Zay met à la disposition de la Ville de Niort le gymnase de cet établissement pour

une utilisation par les Associations Sportives Niortaises.

Il convient aujourd'hui de modifier cette convention par un avenant, modifiant le terme de tarif horaire qui sera fixé à 8 euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer l'avenant n° 2 à la convention d'utilisation du Gymnase du Collège Jean Zay.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)